

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 34^e année – N° 32 – Mercredi 19 septembre 2012

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

Service des transports et de l'énergie

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: 2350 Saignelégier.

Requérante: BKW FMB Energie S.A., 2800 Delémont.

Projet: S-155462 – Nouvelle station transformatrice Miserez; L-166117 – Ligne souterraine 16,5kV entre Sommètres et Miserez, prolongement jusqu'à la nouvelle station Miserez; L-145712 – Ligne souterraine 16,5 kV entre Sur-les-Craux et Miserez, prolongement jusqu'à la nouvelle station Miserez.

Coordonnées: 566599/233697.

BKW FMB Energie S.A., 2800 Delémont, projette la construction d'une station transformatrice, exécution maçonnerie, avec aménagement de deux lignes souterraines 16,5 kV de liaison à Saignelégier, sur le territoire de la commune de Saignelégier.

La demande d'approbation des plans du projet susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Le dossier complet avec plan de situation est mis à l'enquête publique dans la commune de Saignelégier du 19 septembre au 18 octobre 2012.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les

oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Chemin de Mornex 3 – 1003 Lausanne

Delémont, le 19 septembre 2012.


Service des transports et de l'énergie.

Le délégué à l'énergie: Francis Jeannotat.

Tour de Suisse romande 2012 – 9^e édition – Nouvelle version

MINERGIE® - Séminaire d'introduction


Construire et rénover pour les générations futures



- 13 septembre 2012
15h45 à 17h45 à Genève
- 20 septembre 2012
15h45 à 17h45 à Lausanne
- 25 septembre 2012
15h45 à 17h45 à Fribourg
- 27 septembre 2012
15h45 à 17h45 à Delémont
- 4 octobre 2012
15h45 à 17h45 à Hauterive/NE
- 11 octobre 2012
15h45 à 17h45 à Martigny

Entrée libre,
inscription obligatoire

MINERGIE®
Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie
Mehr Lebensqualität, tiefer Energieverbrauch



MADE IN SWITZERLAND

Communes issues de la fusion au 1^{er} janvier 2013

<i>Communes</i>	<i>Impôts communaux ordinaires</i>	<i>Quotité communale</i>	<i>Quotité générale</i>	<i>Population</i>	<i>Revenu fiscal harmonisé (RH)</i>	<i>Indice en % des ressources par habitant (IR)</i>
-----------------	------------------------------------	--------------------------	-------------------------	-------------------	-------------------------------------	---

Fontenais	3'886'279	2.01	2.68	1'647	3'855'155	93.83
Bressaucourt	622'375	2.05	2.54	404	604'694	58.55
Fontenais	3'263'904	2.00	2.23	1'243	3'250'461	102.29

Haute-Sorne	13'887'831	2.08	2.51	6'793	13'298'705	78.48
Bassecourt	7'231'429	2.05	2.39	3'450	7'025'995	79.66
Courfaivre	3'162'183	2.15	2.53	1'612	2'929'450	71.08
Glovelier	2'700'309	2.05	2.35	1'200	2'623'597	85.52
Soulce	409'778	2.15	2.70	234	379'619	63.46
Undervelier	384'132	2.25	2.64	297	340'044	44.78

Val Terbi	5'284'257	2.17	2.77	2'600	4'855'378	74.86
Montsevelier	807'624	2.20	2.57	511	731'180	55.97
Vermes	557'632	2.25	2.71	317	493'631	60.91
Vicques	3'919'001	2.15	2.36	1'772	3'630'567	80.14

En vertu des dispositions des articles 94 et suivants du Code de procédure administrative du 30 novembre 1978, les tableaux ci-dessus sont sujets à opposition. L'opposition éventuelle sera adressée, par écrit, au Service communes, dans les trente jours à compter de la présente publication. L'opposition sera motivée et comportera les éventuelles offres de preuve.

Delémont, le 14 septembre 2012.

Le chef du Service des communes: Raphaël Schneider.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 28 août 2012**

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé membre du Conseil scolaire pour la période 2011-2015:

— M^{me} Céline Odiet, Bourrignon, en remplacement de M^{me} Katia Crelier, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bassecourt

Convocation du Conseil général

mardi 2 octobre 2012, à 19 h 30, à l'Espace SETAG, 1^{er} étage.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 12 juin 2012.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Crédit de Fr. 810 000.– pour la construction d'une conduite de transport d'eau potable entre Bassecourt et Bassecourt via « La Croisée » servant également à l'échange d'eau de secours avec la commune de Glovelier (Message N° 339 du 10 septembre 2012 du Conseil communal au Conseil général).
6. Crédit de Fr. 450 000.– pour la participation communale à l'équipement de base du secteur « La Tuilerie » (Message N° 340 du 10 septembre du Conseil communal au Conseil général).
7. Crédit-cadre de Fr. 220 000.– pour l'agrandissement et l'agencement de nouvelles surfaces de bureau dans le bâtiment Setag (Message N° 341 du 10 septembre 2012 du Conseil communal au Conseil général).
8. Crédit de Fr. 111 000.– pour l'installation de 5 douches dans les locaux de la PC sous le bâtiment de la voirie (Message N° 342 du 10 septembre 2012 du Conseil communal au Conseil général).
9. Crédit de Fr. 16 770.– pour la réfection du chemin sous Viallon aux Mèlèzes (Message N° 343 du 10 septembre 2012 du Conseil communal au Conseil général).
10. Crédit de Fr. 23 700.– pour la réfection partielle du chemin du Bois Rondat (Message N° 344 du 10 septembre 2012 du Conseil communal au Conseil général).
11. Approbation du règlement relatif au columbarium et à son jardin du souvenir; approbation du nouvel arrêté relatif aux émoluments pratiqués dans les cimetières, respectivement le columbarium et le jardin du souvenir (Message N° 345 du 10 septembre 2012 du Conseil communal au Conseil général).
12. Crédit de Fr. 380 000.– pour la mise en conformité, l'aménagement et l'équipement en jeux des jardins des écoles primaires et enfantines (Message N° 346 du 10 septembre 2012 du Conseil communal au Conseil général).
13. Présentation générale du projet de rénovation du Collège primaire par le bureau d'architectes responsable de l'étude.
14. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M^{me} Mahadevi Girardin.
15. Information et discussion Microrégion

Bassecourt, le 10 septembre 2012.

Au nom du Bureau du Conseil général.

Le président: Lionel Rostagno.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Les Breuleux

Assemblée communale extraordinaire

mardi 2 octobre 2012, à 20 heures, à la salle de spectacles.

Ordre du jour:

1. Achat à M^{me} Marie-Thérèse Baume de la parcelle N° 485, 5593 m² de terrain en zone à bâtir (3 niveaux), situé à l'ouest des bâtiments scolaires, au prix de Fr. 464 000.–, plus les frais de notaire; financement par le fonds communal « Terrains » et par emprunt bancaire; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
2. Voter un crédit de Fr. 266 500.– pour les honoraires d'architecte destinés à la construction future d'un nouveau bâtiment abritant diverses structures communales; financement par provisions et emprunt bancaire; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
3. Prendre connaissance du projet de création d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE); accepter le principe et l'avance de fonds financiers nécessaires; approuver la création d'un poste de travail à 100% pour le personnel.
4. Vente à M^{me} et M. Thérèse et Charles Flüeli de 1034 m² de la parcelle N° 212, terrain situé en zone Centre et à l'est de la zone d'activités « Au Fol », au prix de Fr. 90.– le m², pour la construction d'une maison familiale.
5. Décider un échange de terrains, sans soulte, entre M. Gérard Donzé et la commune des Breuleux: parcelle N° 1154 appartenant à M. Gérard Donzé, d'une superficie de 2188 m², située à l'intersection des rues de la Gare et des Vacheries, contre la parcelle communale N° 1208, d'une superficie de 1335 m², située au sud de la résidence « L'Émeraude ».

Les Breuleux, le 10 septembre 2012.

Conseil communal.

Cœuve

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Cœuve le 20 juin 2012, a été approuvé par le Service des communes le 27 août 2012.

Réuni en séance du 12 septembre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Cœuve

Abrogation de règlements

En date du 20 juin 2012, l'assemblée communale de Cœuve a décidé d'abroger les statuts communaux ci-après:

— statut du personnel communal.

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 27 août 2012. Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Conseil communal.

Corban**Assemblée bourgeoise extraordinaire**

mardi 25 septembre 2012, à 20 h 15, à la salle des assemblées.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance, discuter et approuver la convention relative au triage forestier « Val Terbi ».
3. Prendre connaissance, discuter et approuver l'avenant à la convention relative au triage forestier « Val Terbi » (gestion en commun).
4. Divers et imprévu.

Corban, le 10 septembre 2012.

Conseil bourgeois.

Movelier**Entrée en vigueur****du règlement sur les élections communales**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Movelier le 27 juin 2012, a été approuvé par le Service des communes le 10 septembre 2012.

Réuni en séance du 10 septembre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Movelier, le 17 septembre 2012.

Conseil communal.

Rocourt**Entrée en vigueur****du règlement d'organisation et d'administration**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Rocourt le 20 juin 2012, a été approuvé par le Gouvernement le 28 août 2012.

Réuni en séance du 10 septembre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Rocourt, le 11 septembre 2012

Conseil communal.

Undervelier**Assemblée communale extraordinaire**

vendredi 5 octobre 2012, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 170 000.– pour la réfection du captage de la source des Corbets; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
3. Discuter et décider de l'attribution des fonds du Carnet de l'Ecole enfantine.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 90 000.– pour le financement de la première étape des travaux de rénovation de la Halle des Fêtes; donner compé-

tence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

5. Discuter et voter la prolongation et le montant du versement des tranches annuelles pour l'émolument unique des installations d'épuration des eaux usées, jusqu'à couverture de la dette effective; prendre connaissance et adopter la modification de l'article 53, alinéa 2, du règlement des eaux usées, relatif à l'adaptation du nombre de tranches annuelles.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal.

Le règlement mentionné au point 5 est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Undervelier, le 17 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Vendlincourt**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

jeudi 4 octobre 2012, à 20 heures, au Collège (salle du 1^{er} étage).

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2011.
3. Divers et imprévu.

Vendlincourt, le 17 septembre 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Bassecourt

Requérant: Michel Pascale, rue Fin d'Oie 23, 2854 Bassecourt; auteur du projet: Edmond Œuvray, Colombière 33, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage, terrasse couverte, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4449 (surface 676 m²), sise à la rue de la Gravière, zone d'habitation HAB, plan spécial « Mérovingiens, Champ du Pré de la Crêt ».

Dimensions principales: Longueur 17 m 50, largeur 10 m, hauteur 3 m 20, hauteur totale 5 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, isolation; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles en béton.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 octobre 2012, au Secrétariat communal de Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délaï d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bassecourt, le 17 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Courfaivre

Requérant: Roland Glauser, rue de la Faverge 35, 2853 Courfaivre.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 35, comprenant l'aménagement de deux appartements, sur la parcelle N° 59 (surface 1406 m²), sise à la rue de la Faverge, zone Centre CA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante et briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanche, bardage en bois; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012, au Secrétariat communal de Courfaivre, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courfaivre, le 14 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Courgenay

Requérant: Jean-Marc Maître, rue de l'Eglise 3, 2950 Courgenay; auteur du projet: Leschot Architecture S.à.r.l., faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: Aménagement d'un appartement en duplex dans les combles du bâtiment N° 3, sur la parcelle N° 406 (surface 1152 m²), sise à la rue de l'Eglise, zone Centre CAa.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante; façades: crépissage et bardage en bois; couverture: existante, lucarne et fenêtres de toiture.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012, au Secrétariat communal de Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 13 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérante: Municipalité de Delémont, Services industriels, route de Bâle 1, 2800 Delémont; auteur du projet: Jobin & Partenaires S.A., rue du 24-Septembre 11, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une station de pompage dans le réservoir existant des Boulaines et pose de conduites d'eau et d'électricité entre le réservoir des Boulaines et la rue de Chêtré, sur la parcelle N° 2132 (surface 8113 m²), sise au lieu-dit «Sur les Adelles», zone ZVA, zone verte A.

Longueur: 750 m de conduites.

Remarques: Accords écrits des voisins.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 17 septembre 2012.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Delémont

Requérants: Estelle et Patrick Frein-Grünfelder, chemin des Fontaines 3, 2800 Delémont; auteur du projet: Ismail architecture S.à.r.l., Quai de la Sorne 1, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale et d'un abri-couvert, sur la parcelle N° 4495 (surface 723 m²), sise à la rue des Aigues-Vives, zone HAa, zone d'habitation A, secteur HAa (2 niveaux).

Dimensions principales: Longueur 12 m 65, largeur 9 m 42, hauteur 6 m, hauteur totale 9 m 50; dimensions de l'abri-couvert: longueur 5 m, largeur 3 m 85, hauteur 2 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, béton, isolation; façades: crépissage, couleur beige/gris; couverture: tuiles en béton, couleur noire; chauffage au gaz.

Plan spécial N° 56 «Pré-Rambévauz 2».

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 17 septembre 2012.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Glovelier

Requérante: Préfecture 11 S.à.r.l., Thierry Schlüchter, rue de la Préfecture 11, 2800 Delémont; auteur du projet: Maisons ELK, rue de la Préfecture 11, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et couvert à voiture/réduit en annexe, panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2291 (surface 871 m²), sise à la rue des Ecoles, zone Centre CA, hors ISOS.

Dimensions principales: Longueur 14 m 71, largeur 15 m 54, hauteur 3 m 86, hauteur totale 7 m 29; dimensions de l'annexe: longueur 8 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tuiles en béton de couleur à définir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012, au Secrétariat communal de Glovelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Glovelier, le 17 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Montfaucon

Requérante: La Tuilerie S.A., rue de la Tuilerie 12, 2350 Saignelégier; auteur du projet: Jacques Girardin, La Vauchotte, 2354 Goumois.

Projet: Transformation et rénovation dans le volume existant du bâtiment N° 45 + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 33 (surface 443 m²), sise à la rue de Péchillard, zone Centre CA, hors ISOS.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles sans engagement.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012, au Secrétariat communal de Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 13 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Le Noirmont

Requérants: Patricia et Fabio Sumerano, rue des Collèges 12, 2340 Le Noirmont; auteur du projet: Nanon architecture S.A., route de Courgenay 55a, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et terrasse couverte + pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 2039 (surface 741 m²), sise au lieu-dit «La Fin des Esserts», zone d'habitation HAH, plan spécial «La Fin des Esserts – Chez la Denise».

Dimensions principales: Longueur 12 m 85, largeur 12 m 85, hauteur 6 m 67, hauteur totale 7 m 86.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles en béton de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012, au Secrétariat communal du Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Noirmont, le 19 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Porrentruy

Requérante: Municipalité de Porrentruy, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Atelier Sironi S.A., rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Projet: Réalisation des travaux suivants dans le bâtiment «Foyer Les Planchettes», à savoir: réaménagements intérieurs; création d'une unité de vie psychogériatrique; agrandissement de la terrasse sud; réalisation d'un couvert sur la terrasse existante; pose de deux velux. Les travaux en question sont réalisés dans le bâtiment N° 35, sis à la rue des Planchettes, sur la parcelle N° 770 (surface 6777 m²), zone UP, zone Espace d'utilité publique.

Plan spécial: Plan de lotissement et plan masse avec prescriptions spéciales «Aux Planchettes» de 1983.

Dimensions de la terrasse sud: longueur 10 m 48, largeur 5 m, hauteur 3 m 90; dimensions du nouveau couvert sur la terrasse existante: longueur 8 m, largeur 4 m 10, hauteur 3 m 10.

Dimensions principales du bâtiment existantes, sans modification.

Genre de construction: Toit à 2 pans, pente 5°; couverture métal, teinte gris métallisé.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 17 septembre 2012.

Service des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérante: Société DS Consulting S.A., route de Courgenay 55a, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Atelier d'architecture Nanon Architecture S.A., Pascal Henzelin, route de Courgenay 55a, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un atelier de production et de bureaux techniques pour l'élaboration et la mise en place de process sur mesure pour les applications de rodage et super finition; installation d'une pompe à chaleur; aménagement des places de parc en pavés; aménagement des alentours avec un coin détente en dalles de jardin, avec cheminée extérieure, bancs, végétation, arbustes et plantations. Cette construction sera réalisée sur la parcelle N° 3629 (1109 m²), sise à la rue de la Roche de Mars, zone I, industrielle.

Plan spécial «En Roche de Mars».

Dimensions: Longueur 25 m 77, largeur 15 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: châssis en bois, crépissage, teintes blanc et anthracite; toit: toiture plate, pente 17,63 (2 %); couverture: zinc, étanchéité gravier ou dalle, teintes zinc, gris; chauffage par pompe à chaleur.

Dérogation requise: Article 26, alinéa a, du plan spécial En Roche de Mars (indice d'utilisation inférieur au minimum prévu 0,4).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Porrentruy, le 17 septembre 2012.

Service des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérant: Bureau Burri, Tschumi & Benoit, route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Projet: Les travaux suivants sont réalisés dans le bâtiment N° 14, sur la parcelle N° 325 (196 m²), sise au Faubourg de France, zone Vieille Ville, à savoir: transformation et réhabilitation du bâtiment en appartements et bureaux; isolation intérieure des façades nord et sud; déconstruction d'un balcon béton extérieur; aménagement d'une nouvelle terrasse et réduit extérieurs; installation d'une pompe à chaleur.

Dimensions du réduit extérieur: longueur 3 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 20.

Dimensions principales du bâtiment existantes, sans modification.

Genre de construction: Façades: revêtement existant, inchangé; toit: toiture existante, charpente en bois, pente existante; couverture: tuiles existantes, teinte inchangée; chauffage par pompe à chaleur.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 17 septembre 2012.

Service des travaux publics de la ville.

Vicques

Requérante: Fondation Arche de Noé, Christian Schneiter, La Filature, 2824 Vicques; auteur du projet: Eco6therm S.à.r.l., Cerisiers 2, 2832 Rebeuvelier.

Projet: Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures du bâtiment N° 1, sur la parcelle N° 1043 (surface 3754 m²), sise au lieu-dit «La Filature», zone agricole.

Surface sur toit plat: 400 m²; surface sur toit en pente: 100 m².

Genre de construction: Panneaux solaires photovoltaïques de type Haeron 200 mono de couleur noire.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 octobre 2012, au Secrétariat communal de Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vicques, le 17 septembre 2012.

Secrétariat communal.

Mises au concours

JURA^{RE} CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des ponts et chaussées, pour sa section Entretien, met au concours un poste d'

agent-e technique et administratif-ve

Engagement pour une durée limitée de deux ans.

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Elaboration, conformément aux instructions du responsable de la section. Entretien, des schémas de gestion de la section sur des tableaux informatiques (Excel, Word, Visio). Relevés, analyses, exploitation et saisie des données de l'état visuel des chaussées. Aide à l'acquisition de divers relevés routiers. Participation, avec le responsable de la section, à divers travaux de recherche et d'élaboration de nouveaux projets. Aide à la mise en route du système de management de la qualité conformément à la norme ISO 9001 (AQ). Mise à jour et développement de la gestion du parc véhicules et machines. Etablissement et gestion de l'inventaire de la section.

Exigences: CFC dans le domaine technique ou formation jugée équivalente.

Traitement: Selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: De suite.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Serge Willemin, inspecteur des routes, N° de téléphone 032 420 60 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Agent-e technique et administratif», jusqu'au 26 septembre 2012.

www.jura.ch/emplois

La Municipalité de Porrentruy met au concours un poste d'

apprenti-e employé-e de commerce

Entrée en fonction: 1^{er} août 2013.

Durée de l'apprentissage: 3 ans.

Délai de postulation: 5 octobre 2012.

Les candidatures manuscrites, visées par le représentant légal, ainsi que le curriculum vitae et la copie du dernier bulletin scolaire sont à adresser, avec la mention «Postulation», au Secrétariat municipal, rue Pierre-Péquignat 2, 2900 Porrentruy.

Porrentruy, le 11 septembre 2012.

Municipalité de Porrentruy.



Centre Jurassien de pédagogie et d'éducation spécialisées

Suite au changement d'orientation professionnelle de la titulaire, la Fondation Péréne met au concours le poste de

responsable du secteur médico-psycho-socio-thérapeutique à 70 %

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2013 (ou à convenir).

Lieu de travail: Delémont.

Vous avez:

- un diplôme HES ou universitaire dans le domaine social ou thérapeutique;
- une bonne capacité de management, d'organisation du travail et de gestion d'équipe;

- des compétences pluri-disciplinaires;
- un intérêt pour le travail en lien avec des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers;
- une aisance dans l'instruction de dossiers et dans la rédaction de documents;
- une souplesse et une disponibilité dans l'organisation du travail.

Nous offrons:

- un travail en équipe interdisciplinaire;
- une expérience de conduite institutionnelle collégiale;
- des activités variées et la possibilité de développer des projets;
- un encadrement institutionnel;
- des possibilités de perfectionnement;
- une rémunération selon l'échelle des traitements de la République et Canton du Jura.

Tâches principales:

- collaborer au fonctionnement institutionnel en qualité de membre de l'équipe de direction;
- gérer le Service éducatif itinérant du Canton du Jura;
- gérer les prestations pédago-thérapeutiques (logopédie, psychomotricité, musicothérapie);
- planifier les activités liées à la santé scolaire;
- assurer la collaboration avec les partenaires externes;
- représenter l'institution par délégation;
- être le référent en maltraitance et en prévention de l'institution;
- assurer la fonction de chargé de santé MSST.

M^{me} Janique Sangsue, responsable du secteur médico-psycho-socio-thérapeutique, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au N° de téléphone 032 421 16 14.

Nous vous invitons à remettre votre dossier de candidature jusqu'au 15 octobre 2012, à l'attention du Bureau du conseil de la Fondation Péréne, chemin du Palastre 18, Case postale 2126, 2800 Delémont 2.

Votre dossier comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae et une copie de diplôme et des certificats de travail.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Partenariat des achats informatiques romands (PAIR).

Service organisateur/Entité organisatrice: Centrale commune d'achats de la République et Canton de Genève, rue du Stand 15, Case postale 3937, 1211 Genève 3 (Suisse), fax + 41 22 546 06 69.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:

Partenariat des achats informatiques romands (PAIR), pour adresse Centrale commune d'achats de la République et Canton de Genève, rue du Stand 15, Case postale 3937, 1211 Genève 3 (Suisse), téléphone +41 22 546 06 69.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 29.10.2012. **Heure:** 10 heures.

- 1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Canton.
 1.7 **Mode de procédure choisi:** Procédure ouverte.
 1.8 **Genre de marché:** Marché de fournitures.
 1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** oui.

2. **Objet du marché**

- 2.1 **Genre du marché de fournitures:** achat.
 2.2 **Titre du projet du marché:** Appel d'offres pour l'acquisition de matériel informatique, ordinateurs personnels, ordinateurs portables, écrans et imprimantes.
 2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 30200000 – Matériel et fournitures informatiques.
 2.5 **Description détaillée des produits:** Recherche de constructeurs ou d'importateurs de matériel informatique, en vue de l'achat, par chaque membre du PAIR, d'ordinateurs personnels (PC), d'écrans, d'ordinateurs portables et d'imprimantes, selon ses besoins.
 2.6 **Lieu de la fourniture:** Aux adresses de chacune des collectivités publiques et parapubliques romandes, membres du PAIR, participant au présent appel d'offres, selon le cahier d'appel d'offres.
 2.7 **Marché divisé en lots:** oui.

Les offres sont possibles pour tous les lots.

Lot N° 1

CPV: 30200000 – Matériel et fournitures informatiques.

Breve description: PC – postes de travail standards d'une valeur globale présumée de 17,5 millions de francs, hors TVA, pour 24 mois, sans aucun volume d'acquisition minimum garanti.

Début de l'exécution: 1.1.2013.

Remarques: Achats du 1.1.2013 au 31.12.2014 en fonction de ses besoins, par chacun des membres du PAIR participant au présent appel d'offres.

Lot N° 2

CPV: 30200000 – Matériel et fournitures informatiques.

Breve description: Ecrans d'une valeur globale présumée de 4,3 millions de francs, hors TVA, pour 24 mois, sans aucun volume d'acquisition minimum garanti.

Début de l'exécution: 1.1.2013.

Remarques: Achats du 1.1.2013 au 31.12.2014 en fonction de ses besoins, par chacun des membres du PAIR participant au présent appel d'offres.

Lot N° 3

CPV: 30200000 – Matériel et fournitures informatiques.

Breve description: Ordinateurs portables d'une valeur globale présumée de 6,4 millions de francs, hors TVA, pour 24 mois, sans aucun volume d'acquisition minimum garanti.

Début de l'exécution: 1.1.2013.

Remarques: Achats du 1.1.2013 au 31.12.2014 en fonction de ses besoins, par chacun des membres du PAIR participant au présent appel d'offres.

Lot N° 4

CPV: 30200000 – Matériel et fournitures informatiques.

Breve description: Imprimantes d'une valeur globale présumée de 1,1 million de francs, hors TVA,

pour 24 mois, sans aucun volume d'acquisition minimum garanti.

Début de l'exécution: 1.1.2013.

Remarques: Achats du 1.1.2013 au 31.12.2014 en fonction de ses besoins, par chacun des membres du PAIR participant au présent appel d'offres.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** non.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** oui.

Remarques: La réponse à l'un ou plusieurs des 4 lots est possible. En revanche, aucune offre partielle à l'intérieur d'un lot n'est admise.

3. **Conditions**

3.1 **Conditions générales de participation:** Peuvent participer les soumissionnaires ayant un domicile ou un siège sur le territoire suisse ou dans un Etat signataire d'un traité international sur les marchés publics et accordant la pleine réciprocité aux entreprises suisses et genevoises.

Ne seront prises en considération que les offres accompagnées des documents suivants:

1. Attestations (trois documents) justifiant que la couverture du personnel en matière d'assurances sociales obligatoires:
 - AVS, AI, AC, APG, Lmat;
 - LAA;
 - LPP;

est assurée conformément à la législation en vigueur au siège social du soumissionnaire et que ce dernier est à jour avec le paiement de ses cotisations.

2. Attestation certifiant, pour le personnel appelé à travailler sur le territoire genevois, soit que le soumissionnaire est lié par la convention collective de travail de sa branche, applicable à Genève, soit qu'il a signé auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT, téléphone +41 22388 29 29, fax +41 22388 29 69, prendre contact au plus tard dix jours avant la remise de l'offre), un engagement à respecter les usages de sa profession en vigueur à Genève, notamment en ce qui concerne la couverture de personnel en matière de retraite, de perte de gain en cas de maladie, d'assurance-accident et d'allocations familiales.
3. Attestation de l'autorité fiscale compétente justifiant que le soumissionnaire s'est acquitté de ses obligations en matière d'impôt à la source retenu sur les salaires de son personnel ou qu'il n'a pas de personnel soumis à cet impôt.
4. Déclaration du soumissionnaire s'engageant à respecter le principe de l'égalité entre femmes et hommes.

Remarques: Ces documents doivent émaner des instances officielles (sauf la déclaration du soumissionnaire concernant le principe d'égalité entre femmes et hommes) et ne pas être antérieurs de plus de 3 mois à la date du dépôt de l'offre. Conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement cantonal genevois sur la passation des marchés publics, chaque soumissionnaire qui passe par un canal de revente fournira, avec son offre, les mêmes documents pour chaque revendeur qu'il a choisi d'agréer dans le cadre du marché visé par le présent appel d'offres.

3.7 **Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:** Présenter des garanties de pérennité et

de solvabilité de l'entreprise; justifier de ses compétences techniques et organisationnelles en particulier de l'existence:

- a) d'un support technique téléphonique du constructeur de 2^e niveau dédié aux grands comptes, en langue française (liaison directe avec un technicien compétent);
- b) d'un processus de traitement des DOA (Dead On Arrival) avec un remplacement dans les 5 jours ouvrables au maximum;

attester de l'existence d'une politique d'entreprise respectant des normes de protection de l'environnement.

3.8 Justificatifs requis conformément aux justificatifs suivants:

- un extrait du Registre du commerce, ou équivalent pour les soumissionnaires domiciliés ou dont le siège est à l'étranger;
- un extrait de l'Office des poursuites, ou équivalent pour les soumissionnaires domiciliés ou dont le siège est à l'étranger;
- un certificat ISO 9001 ou équivalent en matière de management de la qualité;
- une liste de ses principales références;
- l'accréditation Swico;
- un certificat ISO 14001 ou de toute autre certification équivalente reconnue internationalement.

3.9 Critères d'adjudication conformément aux indications suivantes:

Le marché sera adjugé aux soumissionnaires (2 par lot) qui auront présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères d'adjudication sont, dans l'ordre d'importance:

1. Qualité technique et écologique de l'offre.
2. Coût.
3. Organisation et responsabilité sociale.

Le détail des critères d'adjudication est indiqué dans le dossier d'appel d'offres.

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucuns.

Conditions de paiement: Chaque soumissionnaire désirent déposer une offre doit payer un émolument, non remboursable, de Fr. 500.– sur le CCP 17-315 187-4 du PAIR avec la mention « Appel d'offres PAIR 2013-2014 ». L'attestation du paiement doit se trouver dans l'offre conformément aux instructions du dossier d'appel d'offres.

3.11 Langues acceptées pour les offres:

français.

3.12 Validité de l'offre:

6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres sous:

www.simap.ch.

Dossier disponible à partir du: 18.9.2012.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations

4.2 Conditions générales:

Selon dossier d'appel d'offres.

4.3 Négociations:

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.5 Autres indications:

Le présent appel d'offres est soumis aux accords internationaux et à l'Accord

intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP) du 25 novembre 1994, révisé le 15 mars 2001, en vigueur à Genève dès le 1^{er} janvier 2008. De même la réglementation cantonale applicable est celle du canton de Genève, siège du PAIR, soit le nouveau règlement sur les marchés publics (L 6 05.01) du 17 décembre 2007, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

4.6 Organe de publication officiel:

Feuille d'Avis Officielle de la République et Canton de Genève.

4.7 Indication des voies de recours:

Un recours peut être interjeté contre le présent appel d'offres dans les 10 jours à compter de la présente publication dans la Feuille d'Avis Officielle du canton de Genève le 18 septembre 2012, auprès de la Chambre administrative de la Cour de Justice genevoise, rue du Mont-Blanc 18, case postale 1956, 1211 Genève 1.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura, le Gouvernement. **Service organisateur/Entité organisatrice:** République et Canton du Jura, Service de constructions et des domaines, à l'attention de Mario Mariniello, architecte cantonal a.i., 2, rue de 23-Juin, 2800 Delémont (Suisse), téléphone +41 (0) 32 420 53 70, fax +41 (0) 32 420 53 71, e-mail: secr.cst@jura.ch. URL: www.jura.ch.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:

Selon l'adresse indiquée au point 1.1.

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit:

12.10.2012.

Remarques: Les questions éventuelles doivent parvenir au plus tard le 12 octobre 2012, à 15 heures, à l'adresse e-mail de Kury Stähelin Architectes: avenir33@kurystaehelin.ch. L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 29.10.2012.

Exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de la procédure d'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

2.11.2012.

Ville: Delémont.

Remarques: La procédure d'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur:

Canton.

1.7 Mode de procédure choisi:

Procédure ouverte.

1.8 Genre de marché:

Marché de services.

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:

oui.

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de services:

Autres services.

Catégorie de services CPC: [12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique.

- 2.2 **Titre du projet du marché:** Construction, transformation et rénovation de bâtiments scolaires, rue de l'Avenir 33, Delémont. Appel d'offre pour service d'ingénierie civile (structure bois et béton). **CFC 292.**
- 2.3 **Référence/numéro de projet:** AV33.
- 2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 71300000 – Services d'ingénierie.
- 2.5 **Description détaillée des tâches**
Valeurs indicatives:
Volumes SIA 416,
Nouvelles constructions: ~35000 m³.
Volumes SIA 416, Transformation: ~21000 m³.
CFC 292 – Prestations d'ingénieur civil.
Phase 31: avant-projet.
Phase 32: projet de l'ouvrage.
Phase 33: procédure de demande d'autorisation.
Phase 41: appels d'offres, comparaison des offres, comparaison d'adjudication.
Phase 51: projet d'exécution.
Phase 52: exécution de l'ouvrage.
Phase 53: mise en service, achèvement.
- 2.6 **Lieu de la fourniture du service:** Rue de l'Avenir 33, Delémont, canton du Jura.
- 2.7 **Marché divisé en lots:** non.
- 2.8 **Des variantes sont-elles admises:** non.
- 2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.
- 2.10 **Délai d'exécution**
Début: 25.11.2012.
Remarques: Début prévu des études: novembre 2012.
Etapes 1 et 2: Avant-projet avec devis estimatif +/-20%: décembre 2012.
Etape 1: Projet de l'ouvrage, avec devis +/-10%: fin février 2013.
Etape 1: Mise en service: été 2015.
Etape 2: Nouveau bâtiment: environ 2015-2018.
Etape 2: Transformation et surélévation bâtiment existant: environ 2015-2018.
3. **Conditions**
- 3.1 **Conditions générales de participation:** Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 **Cautions/garanties:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 **Conditions de paiement:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 **Communauté de soumissionnaires:** Admises selon l'article 40 de l'ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 **Sous-traitance:** La sous-traitance n'est pas admise.
- 3.7 **Critères d'aptitude:** Conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.8 **Justificatifs requis:** Conformément aux justificatifs requis dans le dossier.
- 3.9 **Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 15.10.2012.
Prix: aucuns.
Conditions de paiement: Gratuit, sous réserve des conditions détaillées sous point 3.13.
- 3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.
- 3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.
- 3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres sous:** *www.simap.ch* ou à l'adresse suivante: Kury Stähelin Architectes, à l'attention de Jean-Philippe Stähelin, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Suisse), téléphone +41 (0) 324219660, fax +41 (0) 324219665, e-mail: *avenir33@kurystaehelin.ch*. URL: *www.kurystaehelin.ch*.
Dossier disponible à partir du: 19.9.2012 jusqu'au 29.10.2012.
Langues du dossier d'appel d'offres: français.
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Accessible en tout temps et gratuit sous *www.simap.ch* ou payant à l'adresse détaillées sous point 3.13.
Le soumissionnaire peut demander le dossier papier à l'adresse selon mentionnée sous point 3.13 (Kury Stähelin Architectes), jusqu'au 15.10.2012. La demande doit être faite par écrit exclusivement (courrier ou e-mail). Dès lors, le candidat devra assumer les conséquences du temps nécessaire à la préparation de l'envoi et aux délais d'expédition/réception. Dans ce cas, le mandant exige le paiement des frais de dossier, d'un montant de Fr. 300.–, versé à l'adresse de la République et Canton du Jura, Trésorerie générale, 2800 Delémont, et sur CCP N° 25-55-7/Motif versement: Compte interne 430.1015.79. IBAN: CH71 0900 0000 2500 0055 7. La copie de la quittance du versement devra être jointe à la demande des documents.
4. **Autres informations**
- 4.1 **Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.2 **Conditions générales:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 **Négociations:** Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 **Conditions régissant la procédure:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** Selon la loi cantonale sur les marchés publics (LMP JU) du octobre 1998, révisée le 1.1.2005, la présente appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal de Porrentruy dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura, le Gouvernement. **Service organisateur/Entité organisatrice:** République et Canton du Jura, Service de constructions et des domaines, à l'attention de Mario Mariniello, architecte cantonal a.i., 2, rue de 23-Juin, 2800 Delémont (Suisse), téléphone +41 (0) 32 420 53 70, fax +41 (0) 32 420 53 71, e-mail: secr.cst@jura.ch. URL: www.jura.ch.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:

Selon l'adresse indiquée au point 1.1.

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 12.10.2012.

Remarques: Les questions éventuelles doivent parvenir au plus tard le 12 octobre 2012, à 15 heures, à l'adresse e-mail de Kury Stähelin Architectes: avenir33@kurystaehelin.ch. L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 29.10.2012.

Exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de la procédure d'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres: 2.11.2012.

Ville: Delémont.

Remarques: La procédure d'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur: Canton.

1.7 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte.

1.8 Genre de marché: Marché de services.

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux: oui.

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de services: Autres services.

Catégorie de services CPC: [12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique.

2.2 Titre du projet du marché: Construction, transformation et rénovation de bâtiments scolaires, rue de l'Avenir 33, Delémont. Appel d'offre pour service d'ingénierie électrique. **CFC 293.**

2.3 Référence/numéro de projet: AV33.

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71300000 – Services d'ingénierie.

2.5 Description détaillée des tâches

Valeurs indicatives:

Volumes SIA 416,

Nouvelles constructions: ~35000 m³.

Volumes SIA 416, Transformation: ~21000 m³.

CFC 293 – Prestations d'ingénieur électricien.

Phase 31: avant-projet.

Phase 32: projet de l'ouvrage.

Phase 33: procédure de demande d'autorisation.

Phase 41: appels d'offres, comparaison des offres, comparaison d'adjudication.

Phase 51: projet d'exécution.

Phase 52: exécution de l'ouvrage.

Phase 53: mise en service, achèvement.

2.6 Lieu de la fourniture du service: Rue de l'Avenir 33, Delémont, canton du Jura.

2.7 Marché divisé en lots: non.

2.8 Des variantes sont-elles admises: non.

2.9 Des offres partielles sont-elles admises: non.

2.10 Délai d'exécution

Début: 25.11.2012.

Remarques: Début prévu des études: novembre 2012.

Etapes 1 et 2: Avant-projet avec devis estimatif +/-20%: décembre 2012.

Etape 1: Projet de l'ouvrage, avec devis +/-10%: fin février 2013.

Etape 1: Mise en service: été 2015.

Etape 2: Nouveau bâtiment: environ 2015-2018.

Etape 2: Transformation et surélévation bâtiment existant: environ 2015-2018.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation: Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties: Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 Conditions de paiement: Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert: Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 Communauté de soumissionnaires: Admises selon l'article 40 de l'ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance: La sous-traitance n'est pas admise.

3.7 Critères d'aptitude: Conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 Justificatifs requis: Conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 15.10.2012.

Prix: aucuns.

Conditions de paiement: Gratuit, sous réserve des conditions détaillées sous point 3.13.

3.11 Langues acceptées pour les offres: français.

3.12 Validité de l'offre: 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres sous: www.simap.ch ou à l'adresse suivante: Kury Stähelin Architectes, à l'attention de Jean-Philippe Stähelin, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Suisse), téléphone +41 (0) 32 421 96 60, fax +41 (0) 32 421 96 65, e-mail: avenir33@kurystaehelin.ch. URL: www.kurystaehelin.ch.

Dossier disponible à partir du: 19.9.2012 jusqu'au 29.10.2012.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Accessible en tout temps et gratuit sous www.simap.ch ou payant à l'adresse détaillées sous point 3.13.

Le soumissionnaire peut demander le dossier papier à l'adresse selon mentionnée sous point 3.13 (Kury Stähelin Architectes), jusqu'au 15.10.2012. La demande doit être faite par écrit exclusivement (courrier ou e-mail). Dès lors, le candidat devra assumer les conséquences du temps nécessaire à la préparation de l'envoi et aux délais d'expédition/réception. Dans ce cas, le mandant exige le paiement des frais de dossier, d'un montant de Fr. 300.–, versé à l'adresse de la République et Canton du Jura, Trésorerie générale, 2800 Delémont, et sur CCP N° 25-55-7/Motif versement: Compte interne 430.1015.79. IBAN: CH71 0900 0000 2500 0055 7. La copie de la quittance du versement devra être jointe à la demande des documents.

4. Autres informations

- 4.1 **Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.2 **Conditions générales:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 **Négociations:** Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 **Conditions régissant la procédure:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** Selon la loi cantonale sur les marchés publics (LMP JU) du octobre 1998, révisée le 1.1.2005, la présente appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal de Porrentruy dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura, le Gouvernement. **Service organisateur/Entité organisatrice:** République et Canton du Jura, Service de constructions et des domaines, à l'attention de Mario Mariniello, architecte cantonal a.i., 2, rue de 23-Juin, 2800 Delémont (Suisse), téléphone +41 (0) 32 420 53 70, fax +41 (0) 32 420 53 71, e-mail: secr.cst@jura.ch. URL: www.jura.ch.
- 1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Selon l'adresse indiquée au point 1.1.
- 1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 12.10.2012.
Remarques: Les questions éventuelles doivent parvenir au plus tard le 12 octobre 2012, à 15 heures, à l'adresse e-mail de Kury Stähelin Architectes: avenir33@kurystaehelin.ch. L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 29.10.2012.

Exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de la procédure d'adjudication.

- 1.5 **Date de l'ouverture des offres:** 2.11.2012.

Ville: Delémont.

Remarques: La procédure d'ouverture des offres n'est pas publique.

- 1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Canton.

- 1.7 **Mode de procédure choisi:** Procédure ouverte.

- 1.8 **Genre de marché:** Marché de services.

- 1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** oui.

2. Objet du marché

- 2.1 **Genre du marché de services:** Autres services.

Catégorie de services CPC: [12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique.

- 2.2 **Titre du projet du marché:** Construction, transformation et rénovation de bâtiments scolaires, rue de l'Avenir 33, Delémont. Appel d'offre pour service d'ingénierie en chauffage et ventilation. **CFC 294.**

- 2.3 **Référence/numéro de projet:** AV33.

- 2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 71300000 – Services d'ingénierie.

- 2.5 **Description détaillée des tâches**

Valeurs indicatives:

Volumes SIA 416,

Nouvelles constructions: ~35000 m³.

Volumes SIA 416, Transformation: ~21000 m³.

CFC 294 – Prestations d'ingénieur chauffage/ventilation.

Phase 31: avant-projet.

Phase 32: projet de l'ouvrage.

Phase 33: procédure de demande d'autorisation.

Phase 41: appels d'offres, comparaison des offres, comparaison d'adjudication.

Phase 51: projet d'exécution.

Phase 52: exécution de l'ouvrage.

Phase 53: mise en service, achèvement.

- 2.6 **Lieu de la fourniture du service:** Rue de l'Avenir 33, Delémont, canton du Jura.

- 2.7 **Marché divisé en lots:** non.

- 2.8 **Des variantes sont-elles admises:** non.

- 2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

- 2.10 **Délai d'exécution**

Début: 25.11.2012.

Remarques: Début prévu des études: novembre 2012.

Etapes 1 et 2: Avant-projet avec devis estimatif +/-20%: décembre 2012.

Etape 1: Projet de l'ouvrage, avec devis +/-10%: fin février 2013.

Etape 1: Mise en service: été 2015.

Etape 2: Nouveau bâtiment: environ 2015-2018.

Etape 2: Transformation et surélévation bâtiment existant: environ 2015-2018.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation: Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties: Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 Conditions de paiement: Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert: Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 Communauté de soumissionnaires: Admises selon l'article 40 de l'ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance: La sous-traitance n'est pas admise.

3.7 Critères d'aptitude: Conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 Justificatifs requis: Conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 15.10.2012.

Prix: aucuns.

Conditions de paiement: Gratuit, sous réserve des conditions détaillées sous point 3.13.

3.11 Langues acceptées pour les offres: français.

3.12 Validité de l'offre: 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres sous: www.simap.ch ou à l'adresse suivante: Kury Stähelin Architectes, à l'attention de Jean-Philippe Stähelin, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Suisse), téléphone +41 (0) 324219660, fax +41 (0) 324219665, e-mail: avenir33@kurystaehelin.ch. URL: www.kurystaehelin.ch.

Dossier disponible à partir du: 19.9.2012 jusqu'au 29.10.2012.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Accessible en tout temps et gratuit sous www.simap.ch ou payant à l'adresse détaillées sous point 3.13.

Le soumissionnaire peut demander le dossier papier à l'adresse selon mentionnée sous point 3.13 (Kury Stähelin Architectes), jusqu'au 15.10.2012. La demande doit être faite par écrit exclusivement (courrier ou e-mail). Dès lors, le candidat devra assumer les conséquences du temps nécessaire à la préparation de l'envoi et aux délais d'expédition/réception. Dans ce cas, le mandant exige le paiement des frais de dossier, d'un montant de Fr. 300.-, versé à l'adresse de la République et Canton du Jura, Trésorerie générale, 2800 Delémont, et sur CCP N° 25-55-7/Motif versement: Compte interne 430.1015.79. IBAN: CH71 0900

0000 2500 0055 7. La copie de la quittance du versement devra être jointe à la demande des documents.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.2 Conditions générales: Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 Négociations: Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure: Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.6 Organe de publication officiel: Journal Officiel du Canton du Jura.

4.7 Indication des voies de recours: Selon la loi cantonale sur les marchés publics (LMP JU) du octobre 1998, révisée le 1.1.2005, la présente appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal de Porrentruy dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura, le Gouvernement. **Service organisateur/Entité organisatrice:** République et Canton du Jura, Service de constructions et des domaines, à l'attention de Mario Mariniello, architecte cantonal a.i., 2, rue de 23-Juin, 2800 Delémont (Suisse), téléphone +41 (0) 32420 53 70, fax +41 (0) 32420 53 71, e-mail: secr.cst@jura.ch. URL: www.jura.ch.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante: Selon l'adresse indiquée au point 1.1.

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 12.10.2012.

Remarques: Les questions éventuelles doivent parvenir au plus tard le 12 octobre 2012, à 15 heures, à l'adresse e-mail de Kury Stähelin Architectes: avenir33@kurystaehelin.ch. L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 29.10.2012.

Exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de la procédure d'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres: 2.11.2012.

Ville: Delémont.

Remarques: La procédure d'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur: Canton.

1.7 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

- 1.8 **Genre de marché:** Marché de services.
- 1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** oui.
- 2. Objet du marché**
- 2.1 **Genre du marché de services:** Autres services.
Catégorie de services CPC: [12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique.
- 2.2 **Titre du projet du marché:** Construction, transformation et rénovation de bâtiments scolaires, rue de l'Avenir 33, Delémont. Appel d'offre pour service d'ingénierie sanitaire. **CFC 295.**
- 2.3 **Référence/numéro de projet:** AV33.
- 2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 71300000 – Services d'ingénierie.
- 2.5 **Description détaillée des tâches**
Valeurs indicatives:
 Volumes SIA 416, nouvelles constructions: ~35000 m³.
 Volumes SIA 416, transformation: ~21000 m³.
 CFC 295 – Prestations d'ingénieur sanitaire.
 Phase 31: avant-projet.
 Phase 32: projet de l'ouvrage.
 Phase 33: procédure de demande d'autorisation.
 Phase 41: appels d'offres, comparaison des offres, comparaison d'adjudication.
 Phase 51: projet d'exécution.
 Phase 52: exécution de l'ouvrage.
 Phase 53: mise en service, achèvement.
- 2.6 **Lieu de la fourniture du service:** Rue de l'Avenir 33, Delémont, canton du Jura.
- 2.7 **Marché divisé en lots:** non.
- 2.8 **Des variantes sont-elles admises:** non.
- 2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.
- 2.10 **Délai d'exécution**
Début: 25.11.2012.
Remarques: Début prévu des études: novembre 2012.
Etapes 1 et 2: Avant-projet avec devis estimatif +/-20%: décembre 2012.
Etape 1: Projet de l'ouvrage, avec devis +/-10%: fin février 2013.
Etape 1: Mise en service: été 2015.
Etape 2: Nouveau bâtiment: environ 2015-2018.
Etape 2: Transformation et surélévation bâtiment existant: environ 2015-2018.
- 3. Conditions**
- 3.1 **Conditions générales de participation:** Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 **Cautions/garanties:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 **Conditions de paiement:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 **Communauté de soumissionnaires:** Admises selon l'article 40 de l'ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 **Sous-traitance:** La sous-traitance n'est pas admise.
- 3.7 **Critères d'aptitude:** Conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.8 **Justificatifs requis:** Conformément aux justificatifs requis dans le dossier.
- 3.9 **Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 15.10.2012.
Prix: aucuns.
Conditions de paiement: Gratuit, sous réserve des conditions détaillées sous point 3.13.
- 3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.
- 3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.
- 3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres sous:** *www.simap.ch* ou à l'adresse suivante: Kury Stähelin Architectes, à l'attention de Jean-Philippe Stähelin, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Suisse), téléphone +41 (0) 32 421 96 60, fax +41 (0) 32 421 96 65, e-mail: *avenir33@kurystaehelin.ch*. URL: *www.kurystaehelin.ch*.
Dossier disponible à partir du: 19.9.2012 jusqu'au 29.10.2012.
Langues du dossier d'appel d'offres: français.
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Accessible en tout temps et gratuit sous *www.simap.ch* ou payant à l'adresse détaillées sous point 3.13.
 Le soumissionnaire peut demander le dossier papier à l'adresse selon mentionnée sous point 3.13 (Kury Stähelin Architectes), jusqu'au 15.10.2012. La demande doit être faite par écrit exclusivement (courrier ou e-mail). Dès lors, le candidat devra assumer les conséquences du temps nécessaire à la préparation de l'envoi et aux délais d'expédition/réception. Dans ce cas, le mandant exige le paiement des frais de dossier, d'un montant de Fr. 300.–, versé à l'adresse de la République et Canton du Jura, Trésorerie générale, 2800 Delémont, et sur CCP N° 25-55-7/Motif versement: Compte interne 430.1015.79. IBAN: CH71 0900 0000 2500 0055 7. La copie de la quittance du versement devra être jointe à la demande des documents.
- 4. Autres informations**
- 4.1 **Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.2 **Conditions générales:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 **Négociations:** Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 **Conditions régissant la procédure:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

- 4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** Selon la loi cantonale sur les marchés publics (LMP JU) du octobre 1998, révisée le 1.1.2005, la présente appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal de Porrentruy dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Avis divers

Fondation Anne et Robert Bloch
pour la promotion de la création culturelle dans le Jura

Mise au concours du Prix Anne et Robert Bloch – La Sarrazine

La Fondation Anne et Robert Bloch pour la promotion de la création culturelle dans le Jura (FARB) met pour la première fois au concours un Prix destiné à favoriser la création artistique et culturelle en offrant aux artistes et chercheurs un lieu privilégié pour travailler et les moyens financiers appropriés.

«La Sarrazine» est une propriété sise à 84360 Lauris (Lubéron – France).

La durée du séjour est de huit mois (1^{er} mars au 30 octobre 2013 ou selon dates à convenir).

Le Prix est ouvert aux personnes d'origine suisse et qui s'expriment dans les domaines suivants: la création artistique et la mise en valeur du patrimoine suisse.

Les candidat-e-s devront adresser un dossier complet jusqu'au 15 octobre 2012 au Conseil de fondation de la FARB, rue de Fer 8, 2800 Delémont.

Mise au concours et règlement sur le site internet www.fondationfarb.ch – Moyens d'action – Prix La Sarrazine.

Secrétariat de la FARB, N° de téléphone 032 423 45 85; courriel: farb@bluewin.ch.

Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle

Avis de dépôt public

Conformément à la loi sur les améliorations structurales du 20 juin 2001, le Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle dépose publiquement, du 17 octobre au 7 novembre 2012, le dossier des estimations des terres, de l'ancien état et des prestations, soit:

1. Règlement de l'estimation des terres.
2. Plan d'ensemble 1: 5000.
3. Plans de détail 1: 1000.
4. Registre des parcelles, avec valeurs et prétentions.

Lieu de dépôt: Bureau communal de Courtételle (pendant les heures d'ouverture).

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents. Les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 7 novembre 2012, au Secrétariat communal de Courtételle.

La commission d'estimation se tiendra à la disposition des propriétaires le samedi 27 octobre 2012, de 9 h à 12 h, à l'aula de l'école de Courtételle.

Commission d'estimation.

Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle

Assemblée générale ordinaire et d'information sur l'estimation des terres

Conformément à la loi sur les améliorations structurales et aux statuts du Syndicat, le comité convoque les membres du Syndicat à une assemblée ordinaire et d'information, le mercredi 24 octobre 2012, à 20 heures, à la halle des fêtes à Courtételle.





Ordre du jour:

1. Ouverture, salutations.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Comptes 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011: rapport de la caissière, rapport des vérificateurs, approbation par l'assemblée et décharge aux organes du SAF.
4. Rapport du président et rapport de la commission d'estimation.
5. Modifications des statuts.
6. Rapport de la direction technique.
7. Information sur le dépôt public de l'estimation des terres, de l'ancien état et des prétentions.
8. Présentation de l'étude Nature.
9. Plan de location: mandat à la commission d'estimation.
10. Rapport des Services de l'Etat.
11. Divers.

L'assemblée se déroulera jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Courtételle, le 14 septembre 2012.

Le comité.

 Energie-bois INTERJURA	NOUVEAU DANS NOTRE RÉGION I
EXPOSITION - INFORMATION	
	Journée d'exposition sur le thème BOIS-ÉNERGIE
Tramelan / Les Reussilles La Loge de la Chaux au Cernil	
	Samedi 22 septembre 2012 10h00 à 16h00



Loterie Romande
 Case postale 6744 • CH-1002 Lausanne
 Tél. + 41 21 348 13 13
 Fax + 41 21 348 13 14
 www.loro.ch

TABLEAUX DES LOTS DES BILLETS SÉCURISÉS À PRÉTIRAGE

Super Dico		Tranche de 500 000 billets à 20.–	
Dès le 26.09.12		Valeur d'émission: 10 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	500 000.– =	500 000.–
1	x	100 000.– =	100 000.–
1	x	77 777.– =	77 777.–
1	x	50 000.– =	50 000.–
1	x	30 000.– =	30 000.–
3	x	20 000.– =	60 000.–
4	x	10 000.– =	40 000.–
10	x	5 000.– =	50 000.–
2	x	3 000.– =	6 000.–
4	x	2 500.– =	10 000.–
15	x	2 000.– =	30 000.–
10	x	1 500.– =	15 000.–
100	x	1 000.– =	100 000.–
10	x	700.– =	7 000.–
200	x	500.– =	100 000.–
20	x	200.– =	4 000.–
25 000	x	50.– =	1 250 000.–
25 000	x	40.– =	1 000 000.–
20 000	x	30.– =	600 000.–
130 000	x	20.– =	2 600 000.–
20 000	x	10.– =	200 000.–
10 000	x	7.– =	70 000.–
230 383	billets gagnants	=	6 899 777.–
46.08%		=	69.00%

Les Clés de la Fortune		Tranche de 3 000 000 billets à 5.–	
Dès le 26.09.12		Valeur d'émission: 15 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
240	x	Accès TV =	3 405 000.–
5	x	5 000.– =	25 000.–
100	x	500.– =	50 000.–
21 600	x	50.– =	1 080 000.–
9 000	x	30.– =	270 000.–
6 000	x	25.– =	150 000.–
39 000	x	20.– =	780 000.–
54 000	x	15.– =	810 000.–
183 000	x	10.– =	1 830 000.–
480 000	x	5.– =	2 400 000.–
792 945	billets gagnants	=	10 800 000.–
26.43%		=	72.00%

Mégalo Bonus		Tranche de 600 000 billets à 10.–	
Dès le 26.09.12		Valeur d'émission: 6 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	200 000.– =	200 000.–
6	x	20 000.– =	120 000.–
12	x	10 000.– =	120 000.–
60	x	1 000.– =	60 000.–
40	x	500.– =	20 000.–
16 000	x	50.– =	800 000.–
14 000	x	40.– =	560 000.–
12 000	x	30.– =	360 000.–
13 000	x	25.– =	325 000.–
33 000	x	20.– =	660 000.–
26 000	x	15.– =	390 000.–
38 000	x	10.– =	380 000.–
17 000	x	5.– =	85 000.–
169 119	billets gagnants	=	4 080 000.–
28.19%		=	68.00%

Billet Le Million		Tranche de 800 000 billets à 100.–	
Dès le 17.10.12		Valeur d'émission: 80 000 000.–	
Nb. de gains		Montant du gain	Montant total
14	x	1 000 000.– =	14 000 000.–
4	x	200 000.– =	800 000.–
12	x	100 000.– =	1 200 000.–
26	x	voitures =	1 034 685.–
10	x	25 000.– =	250 000.–
61	x	10 000.– =	610 000.–
3 350	x	1 000.– =	3 350 000.–
34 000	x	200.– =	6 800 000.–
22 000	x	BILLET GRATUIT =	2 200 000.–
160 000	x	50.– =	8 000 000.–
200 000	x	20.– =	4 000 000.–
419 477	gains	=	42 244 685.–
		=	52.81%

Ce jeu de loterie est organisé conjointement par la Société de la Loterie de la Suisse Romande (Loterie Romande) et SWISSLOS sur leurs territoires respectifs. La Loterie Romande l'exploite sous la dénomination «Billet Le Million» et SWISSLOS sous celle «MillionenLos». Les billets de ce jeu sont tous basés sur le même plan, commun aux deux organisateurs. Sur 800 000 billets émis au total, 180 000 le sont par la Loterie Romande, et 620 000 par SWISSLOS.

Un billet peut donner droit à plusieurs gains. Le taux minimal de billets gagnants est de 51,87%.

Tribolo Halloween		Tranche de 500 000 billets à 2.–	
Dès le 26.09.12		Valeur d'émission: 1 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	20 000.– =	20 000.–
1	x	10 000.– =	10 000.–
2	x	5 000.– =	10 000.–
2	x	1 000.– =	2 000.–
5	x	500.– =	2 500.–
2 500	x	50.– =	125 000.–
2 500	x	20.– =	50 000.–
2 500	x	10.– =	25 000.–
6 250	x	6.– =	37 500.–
37 500	x	4.– =	150 000.–
75 000	x	2.– =	150 000.–
126 261	billets gagnants	=	582 000.–
25.25%		=	58.20%

Jeu de Mots		Tranche de 400 000 billets à 12.–	
Dès le 17.10.12		Valeur d'émission: 4 800 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	250 000.– =	250 000.–
1	x	50 000.– =	50 000.–
2	x	10 000.– =	20 000.–
6	x	5 000.– =	30 000.–
80	x	1 000.– =	80 000.–
100	x	500.– =	50 000.–
200	x	200.– =	40 000.–
10 000	x	50.– =	500 000.–
8 000	x	40.– =	320 000.–
6 000	x	36.– =	216 000.–
6 000	x	30.– =	180 000.–
12 000	x	24.– =	288 000.–
32 000	x	20.– =	640 000.–
20 000	x	12.– =	240 000.–
4 000	x	10.– =	40 000.–
4 000	x	8.– =	32 000.–
102 390	billets gagnants	=	2 976 000.–
25.60%		=	62.00%



La vente de billets ainsi que la délivrance de gains aux personnes de moins de 16 ans est rigoureusement interdite.

Les lots jusqu'à Fr. 50.– sont payés par les vendeurs. Les autres lots sont délivrés par la Loterie Romande (Case postale 6744, 1002 Lausanne) à réception du billet gagnant et des coordonnées du bénéficiaire (envoi sécurisé recommandé). La prescription des lots intervient six mois après la date limite de vente figurant sur les billets. L'acquéreur de billets se soumet au «Règlement général des billets sécurisés à prêtirage» et, cas échéant, au règlement spécifique du billet. Ceux-ci sont disponibles auprès du siège central de la Loterie Romande ainsi que sur son site internet.